ASSOCIATION ENVIE GARD

143 chemin du Mas de Cheylon

30900 – NIMES

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

S.A.R.L. FABREGA - THOMAS & Associés

Christophe THOMAS
Commissaires aux Comptes
16 rue cité Foulc
30000 NIMES

ASSOCIATION ENVIE GARD

143 chemin du Mas de Cheylon

30900 – NIMES

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

S.A.R.L. FABREGA - THOMAS & Associés

Christophe THOMAS
Commissaires aux Comptes
16 rue cité Foulc
30000 NIMES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'**ASSOCIATION ENVIE GARD,** tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article 232-6 du Code de commerce, nous attirons votre attention sur le point qui suit :

- En page 1 de l'annexe, il est intervenu un changement de méthode comptable au cours de l'exercice. La convention signée courant 2005 avec la DDTEFP couvre une période de 24 mois (1er juillet 2005 au 30 juin 2007). Depuis le 1er juillet 2006, il y a eu modification des conditions financières, la périodicité de gestion est semestrielle. Pour autant, il n'y a aucun impact sur les effets, et la durée de la convention signée.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 225-235 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, appellent de notre part les commentaires suivants :

- nous avons participé aux inventaires physiques des stocks et contrôlé les modalités de détermination des dépréciations comptabilisées, conformément aux règles en vigueur au sein du réseau « ENVIE ».

- la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose le changement de méthode relatif au traitement de la subvention d'exploitation reçue au titre de la convention signée avec la DDTEFP. La convention vise l'attribution d'une subvention couvrant 18 postes en insertion en effectif temps plein.

- La note « évènements significatifs de l'exercice » fait référence aux mesures financière et commerciale engagées au cours de l'année 2006 afin d'assurer la continuité de l'exploitation.

III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Nîmes, le 11 juin 2007.

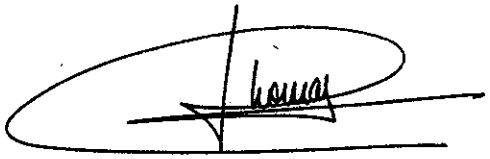

S.A.R.L. FABREGA - THOMAS & Associés

Christophe THOMAS
Commissaires aux Comptes

Bilan actif

ENVIE GARD

Etats de synthèse au 31/12/2006

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/06	Net au 31/12/05
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	66 615,01	66 615,01		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	7 656,45	7 656,45		
Autres immobilisations corporelles	229 692,87	205 159,97	24 532,90	35 543,21
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	152,45		152,45	152,45
Autres immobilisations financières	4 809,17		4 809,17	5 125,42
ACTIF IMMOBILISE	**308 925,95**	**279 431,43**	**29 494,52**	**40 821,08**
Stocks				
Matières premières et autres approv.	11 439,42		11 439,42	15 922,56
Produits intermédiaires et finis	49 534,30	2 809,06	46 725,24	43 626,85
Créances				
Usagers et comptes rattachés	18 863,21		18 863,21	8 078,22
Autres créances	14 777,03		14 777,03	110 370,74
Divers				
Valeurs mobilières de placement				102 774,33
Disponibilités	58 035,59		58 035,59	32 804,91
Charges constatées d'avance	10 836,01		10 836,01	7 482,48
ACTIF CIRCULANT	**163 485,56**	**2 809,06**	**160 676,50**	**321 060,09**
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	**472 411,51**	**282 240,49**	**190 171,02**	**361 881,17**

Bilan passif

ENVIE GARD

Etats de synthèse au 31/12/2006

	Net au 31/12/06	Net au 31/12/05
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	262 944,37	262 944,37
Report à nouveau	-132 480,83	-34 892,83
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-49 409,59**	**-97 588,00**
Subventions d'investissement	13 043,84	20 978,84
FONDS PROPRES	**94 097,79**	**151 442,38**
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	4 401,19	3 237,75
Provisions pour charges	489,00	4 368,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**4 890,19**	**7 605,75**
Fonds dédiés sur subventions		96 810,00
FONDS DEDIES		**96 810,00**
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	1 697,00	1 694,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 037,13	28 093,48
Dettes fiscales et sociales	53 212,79	66 910,66
Autres dettes	11 236,12	9 324,90
DETTES	**91 183,04**	**106 023,04**
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL DU PASSIF	**190 171,02**	**361 881,17**

Compte de résultat

ENVIE GARD

Etats de synthèse au 31/12/2006

	du 01/01/06 au 31/12/06 12 mois	%	du 01/01/05 au 31/12/05 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Production vendue	416 399,99	95,83	425 661,91	97,38	-9 261,92	-2,18
Prestations de services	18 131,51	4,17	11 445,01	2,62	6 686,50	58,42
Production stockée	2 138,70	0,49	-2 930,00	-0,67	5 068,70	-172,99
Subventions d'exploitation	58 594,17	13,48	200 508,00	45,87	-141 913,83	-70,78
Reprises et Transferts de charge	12 406,85	2,86	31 463,24	7,20	-19 056,39	-60,57
Autres produits	7,60				7,60	
Cotisations	200,00	0,05	250,00	0,06	-50,00	-20,00
Quote-part subventions renouvelables	7 935,00	1,83	8 228,42	1,88	-293,42	-3,57
Produits d'exploitation	**515 813,82**	**118,71**	**674 626,58**	**154,34**	**-158 812,76**	**-23,54**
Achats de matières premières	35 480,93	8,17	58 738,24	13,44	-23 257,31	-39,59
Variation de stock de matières premières	4 483,14	1,03	7 717,26	1,77	-3 234,12	-41,91
Autres achats non stockés	37 473,81	8,62	38 075,21	8,71	-601,40	-1,58
Charges externes	94 151,70	21,67	113 114,03	25,88	-18 962,33	-16,76
Impôts et taxes	39 039,70	8,98	30 957,61	7,08	8 082,09	26,11
Salaires et Traitements	354 348,81	81,55	374 079,85	85,58	-19 731,04	-5,27
Charges sociales	78 867,91	18,15	100 180,49	22,92	-21 312,58	-21,27
Amortissements et provisions	19 073,14	4,39	22 729,17	5,20	-3 656,03	-16,09
Engagements à réaliser	-96 810,00	-22,28	11 619,14	2,66	-108 429,14	-933,19
Autres charges	308,72	0,07	18 917,12	4,33	-18 608,40	-98,37
Charges d'exploitation	**566 417,86**	**130,35**	**776 128,12**	**177,56**	**-209 710,26**	**-27,02**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-50 604,04**	**-11,65**	**-101 501,54**	**-23,22**	**50 897,50**	**-50,14**
Produits financiers	1 398,44	0,32	3 511,48	0,80	-2 113,04	-60,18
Charges financières	36,19	0,01	10,87		25,32	232,93
Résultat financier	**1 362,25**	**0,31**	**3 500,61**	**0,80**	**-2 138,36**	**-61,09**
RESULTAT COURANT	**-49 241,79**	**-11,33**	**-98 000,93**	**-22,42**	**48 759,14**	**-49,75**
Produits exceptionnels	29,00	0,01	412,93	0,09	-383,93	-92,98
Charges exceptionnelles	196,80	0,05			196,80	
Résultat exceptionnel	**-167,80**	**-0,04**	**412,93**	**0,09**	**-580,73**	**-140,64**
EXCEDENT OU PERTE	**-49 409,59**	**-11,37**	**-97 588,00**	**-22,33**	**48 178,41**	**-49,37**

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements de méthode

L'association ENVIE GARD a signé courant 2005 avec la DDTEFP , (par le biais du coseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE)) une convention de 24 mois, couvrant la période du 1 juillet 2005 au 30 juin 2007.Cette convention vise l'attribution d'une subvention couvrant 18 postes en insertion en effectif temps plein.
Depuis juillet 2006, il y a eu une modification des conditions financières (sans modification des effets et de la durée de la convention), ainsi dorénavant, la période de financement se gère semestriellement, entrainant par conséquent un changement de méthode dans le traitement des subventions.
Voir ci après les conséquences induites sur la présentation des comptes arrêtés au 31/12/2006.

		SELON PRESENTATION 2005	SELON PRESENTATION 2006
194000	FONDS DEDIES	96745.68 CR	0
441700	SUBV° A RECEVOIR	110350.54 DR	13604.86 DR
689400	ENGAGT A REALISER	96745.68 DR	0
741110	SUBVENTION DDTE	155339.85 CR	58594.17 CR

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

• Constructions	ans
• Agencements et aménagements des constructions	8 à 10 ans
• Installations techniques	ans
• Matériel et outillage industriels	3 à 5 ans
• Installations générales	5 à 7 ans

• Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode *premier entrée, premier sorti.*
Ils sont évalués sur les mêmes critères que l'exercice précédent.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de retraite

La société a constaté ses engagements sous forme de provision.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE :

Dans un soucis de restructurer l'association, et donc d'assurer la continuité de l'exploitation, plusieurs mesures ont été engagées au cours de l'exercice 2006 :

* licenciement du directeur de l'association (incidence 47889 €)

* Redynamisation des ventes.

ASS° ENVIE GARD
EXERCICE DU 01/01/2006 AU 31/12/2006

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

COMPTE	151200	LIBELLE	PROV° GARANTIE CLIENTS		
OBJET	DETAIL	SOLDE INITIAL	DOTATION	REPRISE	SOLDE FINAL
GAS GARANTIE A SERVIR		2 890,89	3 647,02	2 890,89	3 647,02
EMO		346,86	754,17	346,86	754,17
OPC					
	TOTAL	3 237,75	4 401,19	3 237,75	4 401,19

COMPTE	153000	LIBELLE	PROV° INDEMN FIN CARRIERE		
OBJET	DETAIL	SOLDE INITIAL	DOTATION	REPRISE	SOLDE FINAL
SUIVANT INDEMN LEGALE					
	LAMOTTE	2 703,00		2 703,00	
	KEHAL	135,00	110,00		245,00
	SEGUEG	153,00	91,00		244,00
	HILARIO	406,00		406,00	
	VEGA	971,00		971,00	
	TOTAL	4 368,00	201,00	4 080,00	489,00
	TOTAL GENERAL	7 605,75	4 602,19	7 317,75	4 890,19

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements de méthode

L'association ENVIE GARD a signé courant 2005 avec la DDTEFP , (par le biais du coseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE)) une convention de 24 mois, couvrant la période du 1 juillet 2005 au 30 juin 2007.Cette convention vise l'attribution d'une subvention couvrant 18 postes en insertion en effectif temps plein.
Depuis juillet 2006, il y a eu une modification des conditions financières (sans modification des effets et de la durée de la convention), ainsi dorénavant, la période de financement se gère semestriellement, entrainant par conséquent un changement de méthode dans le traitement des subventions.
Voir ci après les conséquences induites sur la présentation des comptes arrêtés au 31/12/2006.

		SELON PRESENTATION 2005	SELON PRESENTATION 2006
194000	FONDS DEDIES	96745.68 CR	0
441700	SUBV° A RECEVOIR	110350.54 DR	13604.86 DR
689400	ENGAGT A REALISER	96745.68 DR	0
741110	SUBVENTION DDTE	155339.85 CR	58594.17 CR

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

• Constructions	ans
• Agencements et aménagements des constructions	8 à 10 ans
• Installations techniques	ans
• Matériel et outillage industriels	3 à 5 ans
• Installations générales	5 à 7 ans

- Matériel de bureau et informatique 3 à 4 ans

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode *premier entrée, premier sorti.*
Ils sont évalués sur les mêmes critères que l'exercice précédent.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de retraite

La société a constaté ses engagements sous forme de provision.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE :

Dans un soucis de restructurer l'association, et donc d'assurer la continuité de l'exploitation, plusieurs mesures ont été engagées au cours de l'exercice 2006 :

* licenciement du directeur de l'association (incidence 47889 €)

* Redynamisation des ventes.

ASS° ENVIE GARD
EXERCICE DU 01/01/2006 AU 31/12/2006

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

COMPTE	151200	LIBELLE	PROV° GARANTIE CLIENTS		
OBJET	DETAIL	SOLDE INITIAL	DOTATION	REPRISE	SOLDE FINAL
GAS GARANTIE A SERVIR					
EMO		2 890,89	3 647,02	2 890,89	3 647,02
OPC		346,86	754,17	346,86	754,17
	TOTAL	3 237,75	4 401,19	3 237,75	4 401,19

COMPTE	153000	LIBELLE	PROV° INDEMN FIN CARRIERE		
OBJET	DETAIL	SOLDE INITIAL	DOTATION	REPRISE	SOLDE FINAL
SUIVANT INDEMN LEGALE					
	LAMOTTE	2 703,00		2 703,00	
	KEHAL	135,00	110,00		245,00
	SEGUEG	153,00	91,00		244,00
	HILARIO	406,00		406,00	
	VEGA	971,00		971,00	
	TOTAL	4 368,00	201,00	4 080,00	489,00
	TOTAL GENERAL	7 605,75	4 602,19	7 317,75	4 890,19

ASSOCIATION ENVIE GARD

143 chemin du Mas de Cheylon

30900 – NIMES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

S.A.R.L. FABREGA - THOMAS & Associés

Christophe THOMAS
Commissaires aux Comptes
16 rue cité Foulc
30000 NIMES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 612-5 du Code de commerce.

Fait à Nîmes, le 11 juin 2007.

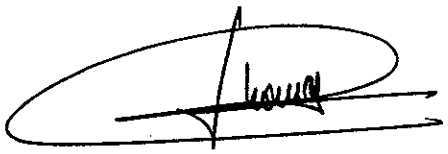

S.A.R.L. FABREGA - THOMAS & Associés

Christophe THOMAS
Commissaires aux Comptes